

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures 30 minutes , le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : MARMION, GHESTEM, PANCHOUT, KMAIDIC, RUMARE, MENARD, WAREMBOURG, LEFEBURE, COIGNARD, LEGAY, GORAIN, VILLEY, PLAZIAT, FRECHON, DESLOGES, HUMBERT, DUTILLEUL.

Absents : Monsieur BEDOUCHE Georges.

Pouvoir : Monsieur BEDOUCHE Georges.

Secrétaire : Monsieur GORAIN Joël

Élections sénatoriales

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Liste unique :

	Nom	Prénom
1	LEBLANC	Marie-Paule
2	HUMBERT	Guillaume
3	VILLEY	Cécile
4	PLAZIAT	Eric
5	LEGAY	Régine
1	COIGNARD	Corinne
2	DESLOGES	Gilles
3	GHESTEM	Isabelle

Madame le Maire proclame élus délégués, par les membres du Conseil Municipal :

LEBLANC Marie-Paule, HUMBERT Guillaume, VILLEY Cécile, PLAZIAT Eric et LEGAY Régine.

Madame le Maire proclame élus suppléants, par les membres du Conseil Municipal :

COIGNARD Corinne, DESLOGES Gilles et GHESTEM Isabelle.

Madame le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après proclamation de leur élection.

Crématorium : Affaire PFM Berthelot et Étude de sol

La société PFM Berthelot a contesté son éviction du marché du crématorium par référé au Tribunal. Elle a été déboutée.

Monsieur PLAZIAT présente les devis concernant l'étude de sol du Crématorium. Il informe le conseil que les tarifs proposés dans le cahier des charges ont été réévalués à la hausse en raison des frais que peut engendrer une telle structure et espérer avoir plusieurs réponses. Cette décision reporte d'une semaine le dépôt des plis soit au 17 juin. Le tarif de la crémation sera révisé chaque année.

Médiathèque : Subvention DRAC et Département

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental (MDE) mais aussi à la DRAC (Région) puisque la demande de dérogation permettant de cumuler ces deux subventions a été acceptée.

Le plan de financement initial :

Ce plan de financement prévisionnel doit être complété pour les projets immobiliers (construction, rénovation, restructuration, extension et mise en accessibilité) <i>Pour rappel, la collectivité doit apporter au moins 20 % du financement</i>				
Bénéficiaire du projet	Collectivité de EPAIGNES			
Intitulé du projet	Médiathèque			
Date d'élaboration du plan de financement prévisionnel	30/04/2026			
DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes (faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale...)				
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier...)	47 391,00 €			
Travaux (estimatif APD)	549 194,50 €			
Déménagement	- €			
...	- €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	596 585,50 €			
		Fonds propres	142 582,50 €	24%
		Etat - DGD	179 000,00 €	30%
		Etat - DETR	96 003,00 €	16%
		Département	179 000,00 €	30%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	596 585,50 €	100%
TOTAL GENERAL	596 585,50 €	TOTAL GENERAL	596 585,50 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (MDE) et de la DRAC et accepte le plan de financement présenté pour le projet de reconversion d'anciens

garages en Médiathèque.

Madame le Maire ajoute qu'une réunion est prévue mercredi 17 juin à 14h avec le Département, la DRAC, l'architecte et l'attachée bibliothécaire. Le plan de financement initial peut être évolutif selon avancement du projet.

Natura 2000 : Représentant et suppléant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L414-2 du Code de l'Environnement,

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site « Corbie » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune un suppléant doivent être désignés, par délibération, fin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature *intuitu personae* à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Corbie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne pour siéger au sein du comité de pilotage du site « Corbie »,

- en tant que titulaire : Christelle DUTILLEUL
- en tant que suppléant: François PANCHOUT

Il autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Local Place Pierre Duboc

Madame le Maire présente au conseil le devis de l'architecte Hêtres Concepteurs, qu'elle a accepté. Il s'élève à 2 700 € HT et concerne une étude de diagnostic et de faisabilité du projet. Cette étude est nécessaire au démarrage du projet avec la Foncière de Normandie. La commune pourrait prétendre à plusieurs financements, ce qui allégera encore une fois la part communale. Le projet sera géré à deux têtes, la Foncière de Normandie gèrera les flux financiers, et la mairie, la maîtrise technique.

Monsieur DESLOGES demande si l'activité est déjà choisie. Madame le Maire lui répond qu'effectivement, une brasserie rapide avait été envisagée. Elle diversifiera la restauration sur notre commune. Nous avons un kebab, une pizzeria et un restaurant semi gastronomique. Une brasserie sera la bienvenue.

Elle suggère qu'un contrat se fasse avec la Chambre de Commerce pour le choix du gérant. Monsieur PLAZIAT ajoute qu'elle sécurisera le futur commerçant mais aussi la mairie. Pour se faire, il faudra un loyer acceptable. Madame GHESTEM

demande si le niveau de loyer pourra évoluer en fonction du chiffre d'affaires du restaurateur (Loyer plus bas au départ pour accompagner le démarrage de l'activité, et loyer plus important si le commerce est finalement prospère). Madame le Maire lui répond par la négative, si le commerce fonctionne bien, ce sera du plus pour la commune et générera certainement des créations d'emploi. Monsieur DESLOGES ajoute que le but n'est pas de contrôler l'activité mais d'en apporter une nouvelle. Au sujet de la terrasse, l'ensemble du conseil approuve cette mise à disposition, pas de redevance comme pour les autres commerçants.

Jurés d'assises

Par arrêté préfectoral du 16 avril 2026, les communes du département de l'Eure ont été invitée à tirer au sort leurs jurés et suppléants de cours d'assises pour l'année 2027.

Après tirage au sort dans la liste électorale, jurés d'assises sont :

- Madame BAILLEUL épouse LEROUX Jeanne Claudine ;
- Monsieur JULIAN Thomas Denis Christophe ;
- Madame TOUTAIN épouse PETIT Yvette Simone Andrée,
Madame PETIT ayant plus de 70 ans, nous avons l'obligation de prendre l'électeur
du dessous, à savoir Madame TOUZELET épouse DESLOGES Marie-Laure
Chantal ;

CCID

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Ces commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques après proposition 24 habitants par le conseil municipal.

Après délibéré, les habitants proposés sont :

- Monsieur FAYEULLE Dominique
- Monsieur CARON Maurice
- Monsieur HOUSSAYE David
- Monsieur RIVOUAL Daniel
- Monsieur MINEO Jean-Pierre
- Monsieur DESBAYE Gaëtan
- Madame GUILLAUME épouse CARPENTIER Catherine
- Madame VAUCHEL épouse LE TIEC Barbara
- Monsieur LAVIN-CARDO Christian
- Madame DELAMARE épouse VILLEY Cécile
- Madame VERGER épouse LEGAY Régine
- Monsieur PLAZIAT Eric
- Monsieur GORAIN Joël
- Monsieur JEUX Jean-Christophe
- Monsieur FOURNIER Jean-Pierre
- Monsieur DUFOUR Régis
- Monsieur MULET Gérard
- Madame HUBERT épouse CAENS Catherine
- Madame SIMON Gisèle

- Madame LAUDREL épouse LEFEBURE Valérie
- Madame VATTIER épouse KMAIDIC Sylviane
- Madame GERBRON épouse FRECHON Romane
- Monsieur WAREMBOURG Christophe
- Madame BAILLEHACHE épouse HOCQUARD Françoise

Demande de Rallye

Madame le Maire présente au conseil un demande de rallye déposée en mairie par « Le 10^{ème} Rallye Nationale de Beuzeville-Honfleur et 5^{ème} Rallye V.H.C » pour un passage le samedi 7 et dimanche 8 novembre 2026.

Après délibéré, le conseil refuse la proposition des organisateurs. Il juge dérangeant le passage d'un rallye entraînant le blocage de certaine route un samedi.

CCAS

Madame LEGAY présente au conseil les 3 autres membres du CCAS :

- Madame CLAPET Martine
- Madame DONNET épouse DOBIGNY Martine
- Madame BAILLEHACHE épouse HOCQUARD Françoise

Locaux à louer

La commune a mis depuis un certain temps l'ancien local des ostéopathes animalier à la location. A ce jour, aucune demande de location n'a été reçue.

En vue de la demande importante de logement sur la commune, Madame le Maire propose au conseil d'adapter ce local en habitation. Il sera aménagé en un 2 pièces. Le point d'eau existant pourrait être transformé en salle d'eau/bain. L'ensemble des travaux pourraient être réaliser par un agent du service technique pour un cout très raisonnable.

Le conseil accepte ce changement de destination.

Nous avons reçu le préavis du GMN (Groupe Mammalogie Normand) au 14 juillet pour les locaux situés sur l'espace Poulingue. Madame le Maire demande au conseil de diffuser l'information afin de trouver au plus vite un nouveau locataire.

Suite à cet échange, elle propose une visite de l'ensemble des bâtiments communaux. Les conseillers trouvent la proposition intéressante. La visite sera prévue le dimanche 6 septembre 2026 à 9h, rendez-vous à la mairie.

Tour de table :

Madame MENARD annonce qu'un conseil d'école se tiendra lundi prochain. Elle revient sur les problèmes d'incivilité de la cantine et propose que quelques parents d'élèves disponibles prennent la surveillance pour constater et limiter ces soucis.

Elle nous tiendra au courant de l'évolution du projet d'installation d'une toile d'ombrage dans la cour des petits. Madame DUTILLEUL suggère de planter des arbres pour une solution à long terme, cela sera étudié.

Madame FRECHON ajoute que la kermesse de l'école se tiendra le 28 juin. Vendredi 26 juin le spectacle des enfants se déroulera à la salle des fêtes et la journée se terminera par une soirée football. Les CM2 seront récompensés à la fin de l'année scolaire d'un livret et d'un bon d'achat dans la librairie Mille feuilles située à Pont-Audemer. Elle

demande également à Madame le Maire s'il était possible d'obtenir 22 sacs cadeaux pour la distribution.

Monsieur GORAIN nous fait part d'une collecte organisée par la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et Eure Normandie Numérique intitulée « Les Doudous ». Le but étant de collecter des câbles usagés en mettant à disposition ces dépôts dans les écoles primaires. Les écoles ayant un meilleur résultat seront récompensés.

Madame KMAIDIC nous présente la fête des résidents du Grand Lieu prévu samedi 13 juin de 14h à 18h au foyer et à la MAS.

Monsieur WAREMBOURG a eu écho lors des épisodes de fortes chaleurs de passage de motocross dans le jardin public. Madame le Maire lui conseille de contacter la gendarmerie si cela devait se reproduire. Elle demandera également la présence de la gendarmerie aux heures de sortie de l'école primaire pour fluidifier le trafic.

Madame LEGAY fait un retour de la commission Fleurissement et Cérémonie qui s'est tenue le 27 mai dernier . Elle présente les projets de fleurissement et d'illumination. Le conseil approuve ces choix. Elle aura très prochainement un rendez-vous pour le nouveau colombarium du cimetière. Monsieur PANCHOUT ajoute travailler avec la commission sur la troisième fleur du village (Villes et Villages Fleuris).

Madame VILLEY informe le conseil du changement d'emplacement des poubelles ZA du Trèfle, elles sont aujourd'hui plus proche de la salle des fêtes.

Monsieur HUMBERT nous fait un léger compte rendu du Comice Agricole. Beaucoup de chance, une météo stable, de nouveaux objectifs et des améliorations pour 2028 notamment au sujet du stationnement, des emplacements et de la gestion des entrées dans le village.

Madame COIGNARD s'inquiète à propos des dépôts sauvages notamment Rue de la Poste aux pieds des points d'apports volontaires. Une brigade verte de Précoval a été contacté.

Monsieur RUMARE déclare l'effacement de la zone 30km/h Route des Anglais.

Madame GHESTEM commence à travailler sur l'aménagement du jardin public , pour rappel 10 000€ ont été inscrit au budget. Elle nous relate les remarques reçues par quelques administrés au sujet de l'affichage des bans et des conseils municipaux. Madame le Maire rappelle que tout affichage légal doit être consultable aux horaires d'ouverture de la mairie, notre écran et panneau en liège sont conformes.

Monsieur MARMION présente un projet né suite à la réunion de la commission Culture, Médiathèque et Communication, le but étant de créer un micro-office de tourisme avec des administrés disponibles. Il prévoit une seconde réunion qui portera sur le Salon du Livre 2027.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal débute lundi 15 juin 2026 dans toutes les communes de notre Communauté de Communes. Des rappels seront publiés sur les canaux de diffusion de notre commune.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22 heures 40 minutes.